

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7655
30 décembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 DECEMBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DU PORTUGAL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants.

Le 25 décembre 1966, vers 5 h 30, un groupe composé de plusieurs centaines d'individus venant de la région de Milolo (République démocratique du Congo) a pénétré dans le territoire de la province portugaise de l'Angola et s'est avancé vers Vila Teixeira de Sousa, attaquant la population civile et le quartier général des forces de sécurité et tuant six personnes, dont deux femmes et un enfant. Les auteurs du coup de main étaient armés d'armes automatiques et de mitraillettes. Devant cette situation, les forces de sécurité portugaises ont été obligées d'intervenir et ont réussi, avec le concours de la population civile, à repousser les agresseurs.

En appelant l'attention du Conseil de sécurité sur les faits exposés ci-dessus et en signalant le cas le plus récent d'agression flagrante et grave dirigée à partir d'un territoire étranger, le Gouvernement portugais élève une protestation et décline toute responsabilité au sujet des conséquences de cet acte.

Le Gouvernement portugais demande que le texte de la présente note soit communiqué aux membres du Conseil de sécurité sous la forme habituelle.

Veuillez agréer, etc.

Le chargé d'affaires par intérim,

(Signé) António PATRICIO

